

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 2 juin 2026, à 18 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
M<sup>me</sup> Élise Paquette, conseillère, district numéro 4  
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 5  
M. Richard Levesque, conseiller, district numéro 7  
M. Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

Sont absents :

M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
M<sup>me</sup> Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, directrice générale  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture, greffière  
M<sup>e</sup> Vincent Paradis, greffier adjoint

---

### PROCÈS-VERBAL

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions aux moments prévus à cette fin. La séance est également en diffusion sur le web via le lien de diffusion du logiciel Teams. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville avant 10 h 30 ce jour, ou dans la section *Question/Réponse* du logiciel Teams tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse pour être adressée lors des périodes de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir une réponse.

---

**2026-234**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**8199**

---

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

---

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2025**

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. A-19.1) (ci-après « la Loi »), le rapport financier pour l'année 2025 est déposé et suivant l'article 105.2.2 de la Loi, le maire fait rapport des faits saillants. Le rapport sera déposé sur le site web et un résumé des faits saillants sera publié dans le Mensuel d'information municipale (MIM) du mois d'août 2026.

---

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÉGLEMENT N<sup>o</sup> 2025-743 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 19 mai 2026 au 1<sup>er</sup> juin 2026 est déposée.

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

---

**2026-235**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2026**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2026;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PROPOSITIONS**

---

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 MAI 2026 – RAPPORT DU CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 7, M. RICHARD LEVESQUE**

Le conseiller du district numéro 7, M. Richard Levesque, fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 20 mai 2026.

---

**2026-236**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 3 JUIN 2026 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 3 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

APPUYÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2026-139** Adjudication d'un contrat pour la location de chargeuses sur pneus (Appel d'offres public 94885)
- AP2026-153** Adjudication de contrats pour des travaux de plomberie et de chauffage sur différents bâtiments (Appel d'offres public 95332)
- AP2026-187** Avis de modification numéro 2 relatif au contrat d'amélioration du système intégré de gestion de la paie (*VIP*) 2026 (Dossier 95060)
- AP2026-195** Contrat pour la maintenance des licences des produits SAP (Dossier 95904)
- LS2026-109** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)* relativement au versement d'une subvention et à la fourniture à titre gratuit de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Le grand spectacle de la Fête nationale dans la Capitale*, en 2026
- RH2026-400** Modification à la nomenclature des emplois professionnels
- DE2026-186** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et temporaire de construction et de passage sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 558 061 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*Projet TramCité*) – Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge
- DE2026-187** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et temporaire de construction et de passage sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 696 674 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*Projet TramCité*) – Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge
- DE2026-190** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques, sur un immeuble situé en bordure de l'avenue De Salaberry, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 915 057 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- FN2026-010** Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2026 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec et prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période
- LS2026-118** Entente entre la Ville de Québec et *S-QUAD Sports International* relativement au versement d'une subvention, à la fourniture à titre gratuit de services municipaux et à l'achat de biens et services, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Challenge Cap Québec*, en 2026

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026 (SUITE)

- LS2026-119** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.* relativement au versement d'une subvention, à la fourniture à titre gratuit de services municipaux et à l'achat de biens et services, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec*, en 2026
- AP2026-147** Entente entre la Ville de Québec et *Canards Illimités Canada* relative à la conception des plans et devis pour la réalisation de travaux de restauration des milieux humides et hydriques de l'ancienne casse automobile de la rue Roussin, à la surveillance des travaux et à la production du rapport final (Dossier 95161)
- AP2026-197** Entente de services professionnels et techniques entre la Ville de Québec et *La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada* pour la construction d'un pont d'étagement dans le secteur de la rue Mendel (saut-de-mouton), dans le cadre du projet *TramCité* (Dossier 95917)
- DE2026-191** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques, sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 750 207 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- TP2026-005** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des interventions visant la réfection d'infrastructures souterraines de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1863, et dépôt du projet de règlement
- TP2026-005** Appropriation d'un montant de 710 000 \$ à même le fonds général de la ville
- PA2026-058** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réalisation et de mise en valeur de corridors écologiques et des infrastructures associées de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1838
- PA2026-060** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en œuvre d'une gestion des milieux humides et hydriques de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1851
- EM2026-009** *Règlement de l'agglomération de nature mixte sur l'acquisition de véhicules, d'équipements motorisés destinés aux besoins du Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1852
- EM2026-003** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés destinés aux besoins du Service de police de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1856
- EM2026-002** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés destinés aux besoins du Service de protection contre l'incendie de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1858
- EM2026-005** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés destinés aux besoins du Service de police de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1860

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- GM2026-009** Entente entre la Ville de Québec et *Craque-Bitume* relative au versement d'une subvention pour la gestion et le soutien des

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026 (SUITE)

activités entourant 32 sites de compostage communautaire existants pour la saison d'opération 2026-2027

- RH2026-335** Modification à l'échelle de classification et traitement des emplois des pompiers professionnels de la Ville de Québec
- RH2026-404** Prise d'acte de l'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'*Association des pompiers professionnels de Québec inc.*, concernant la modification d'horaire des lieutenants-instructeurs à la formation de la Division de la formation, recherche et développement du Service de protection contre l'incendie de Québec
- DE2026-158** Entente entre la Ville de Québec et *Touski*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Épicerie solidaire de proximité dans le quartier Saint-Sauveur*
- DE2026-175** Entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative de Solidarité Notre-Dame de Jacques-Cartier*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Première phase du projet de restauration et de développement de La Nef*
- AP2026-192** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'échafaudage (Appel d'offres public 95316)
- AP2026-193** Entente entre la Ville de Québec et *Fujitsu Conseil Canada inc.* relativement à l'acquisition et la licence d'utilisation du progiciel *GOcité* en partenariat avec d'autres villes du Québec (Dossier 95853)
- AP2026-198** Adjudication d'un contrat pour la prise en charge complète des résidus domestiques dangereux en provenance des écocentres (Appel d'offres public 95563)
- DE2026-162** Acte de correction relatif à un acte d'échange de terrains intervenu le 24 mars 2010 entre la Ville de Québec et le ministre des Transports, maintenant connu comme étant le ministre des Transports et de la Mobilité durable, et publié au *Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec* sous le numéro 17 027 547, sur un immeuble connu et désigné comme étant les lots 3 753 898 et 4 356 363 du cadastre du Québec — Arrondissement des Rivières
- GM2026-010** Avenants 1 aux ententes intermunicipales entre la Ville de Québec et les municipalités régionales de comté de Bellechasse et de La Nouvelle-Beauce concernant la fourniture de services en matière de disposition des résidus alimentaires ensachés dans les installations de la Ville de Québec
- LS2026-120** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec* relativement au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2026
- PA2026-066** Prise d'acte de la décision relative à la demande d'autorisation pour la démolition d'un immeuble patrimonial sis au 1629, boulevard Pie-XI Nord, et confirmation que le conseil d'agglomération n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu
- PA2026-067** Prise d'acte de la décision relative à la demande d'autorisation pour la démolition d'un immeuble patrimonial sis au 1137, chemin de Bélair, et confirmation que le conseil d'agglomération n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu
- PA2026-068** Prise d'acte de la décision relative à la demande d'autorisation pour la démolition d'un immeuble patrimonial sis au 1132,

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026 (SUITE)

boulevard Raymond, et confirmation que le conseil d'agglomération n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu

- PA2026-069** Prise d'acte de la décision relative à la demande d'autorisation pour la démolition d'un immeuble patrimonial sis au 3590, rue Raymond-Marie, et confirmation que le conseil d'agglomération n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu
- LS2026-145** Autorisation de déposer un projet d'infrastructure de loisirs sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre de programmes d'aide financière gouvernementale existants ou à venir, selon son admissibilité
- GT2026-141** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur une partie du lot numéro 5 186 589 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1869, et dépôt du projet de règlement
- EM2026-006** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules, d'équipements motorisés destinés aux besoins du Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1853
- EM2026-004** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés destinés aux besoins du Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1857
- EM2026-008** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés destinés aux besoins du Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1859
- EM2026-007** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules, d'équipements motorisés destinés aux besoins du Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1861
- PA2026-062** *Règlement de l'agglomération sur le versement de contributions visant la réalisation de projets de logements sociaux et de logements privés abordables et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1866

DE donner au conseiller du district numéro 7, M. Richard Levesque, l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2026-237

#### **AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — AUTORISATION DE PASSAGE DE FILS DANS L'ASSIETTE D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT — 3054, RUE DELISLE (LOT 6 589 478)**

CONSIDÉRANT QU'une servitude inscrite au registre foncier en faveur de la Ville pour des conduites d'aqueduc et d'égout affecte le lot 6 589 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, situé au 3054, rue Delisle, aux termes d'un acte inscrit au registre foncier le 12 avril 1989, sous le numéro 320 153;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 6 589 478 désirent enfouir des fils électriques dans l'emprise de la servitude;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires doivent obtenir le consentement de la Ville aux termes de l'acte de servitude pour toute installation dans l'emprise de la servitude;

EN CONSÉQUENCE,

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4  
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser les propriétaires du lot 6 589 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à enfouir des fils électriques dans l'emprise de la servitude en faveur de la Ville inscrite au registre foncier le 12 avril 1989, sous le numéro 320 153, aux conditions ci-après :

- les fils électriques devront être enfouis à une profondeur n'excédant pas un mètre;
- les propriétaires devront fournir un plan précis de l'emplacement de l'enfouissement des fils électriques à la Ville;
- les propriétaires devront fournir un plan tel que construit (TQC) à la Ville en format DWG géoréférencé produit par un arpenteur-géomètre afin de localiser (x, y, z) les fils enfouis dans l'emprise de la servitude;
- les propriétaires devront remettre les lieux en état à la suite de l'enfouissement des fils électriques;
- les propriétaires acceptent le risque d'interruption de service d'électricité durant les travaux d'entretien, d'inspection, de réparation ou autre, affectant les conduites de la Ville;
- toutes les dépenses relatives à l'enfouissement des fils électriques sont à la charge des propriétaires du lot 6 587 478;
- tous les travaux d'enfouissement des fils électriques nécessaires à la suite de l'intervention de la Ville dans l'assiette de la servitude seront également à la charge des propriétaires;
- la Ville ne sera pas responsable de tous bris aux fils électriques ou son conduit lors des interventions relatives à l'exercice de la servitude;
- les propriétaires devront assumer tout dommage aux conduites d'égout et d'aqueduc de la Ville découlant de leurs interventions d'enfouissement des fils électriques;
- les propriétaires doivent s'engager à respecter les conditions précitées, en signant l'autorisation qui sera délivrée par la Ville et à en informer tout acquéreur subséquent tenu aux mêmes conditions pour maintenir cette autorisation valide;

D'autoriser la greffière, ou son remplaçant, à signer l'autorisation jointe au sommaire, aux conditions précitées.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2026-238

#### TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7  
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2026-239

#### URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 283, ROUTE 138 — AMÉNAGEMENT DE TERRAIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7  
APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 283, route 138, connu et désigné comme étant le lot 6 646 060 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant des travaux d'aménagement

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026 (SUITE)

de terrain, afin de notamment y aménager une terrasse permanente, selon les documents suivants :

- Plan projet d'implantation préparé par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, minute 2 462, daté du 14 mai 2026;
- Vues 3D préparées par Gabriel Sévigny, concepteur graphique en architecture, datées du 19 mai 2026;

et sous le respect des conditions suivantes :

- que, sur demande de la Ville, la bordure de rue en granit et le trottoir situés vis-à-vis l'entrée charretière condamnée soient réaménagées, c'est-à-dire que la bordure de rue en granit soit rehaussée et qu'un nouveau trottoir de béton sans abaissement soit construit;
- que, sur demande de la Ville, le propriétaire acquitte les frais reliés à ces travaux prévus au *Règlement sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs* en vigueur au moment de la demande.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2026-240

#### **TRAVAUX PUBLICS — AJOUT DE PANNEAUX D'ARRÊT AUX INTERSECTIONS DES RUES DE L'HÊTRIÈRE ET MARANDA**

CONSIDÉRANT l'étude de circulation routière du secteur est (Bocages) réalisée par la firme Stantec Experts-conseils Itée;

CONSIDÉRANT les objectifs de l'étude, soit d'améliorer la fonctionnalité du réseau routier et d'améliorer les sécurités des déplacements pour tous les modes de transport;

CONSIDÉRANT les observations et recommandations notées à l'étude, notamment quant au débit et la vitesse de la circulation, et la signalisation manquante sur la rue de l'Hêtrière, à l'intersection avec la rue Maranda;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder à l'ajout de trois panneaux d'arrêt à l'intersection précitée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'ajouter trois panneaux d'arrêt à l'intersection de la rue de l'Hêtrière et de la rue Maranda dans toutes les directions;

D'autoriser le Service des travaux publics à installer ces panneaux d'arrêt.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2026-241

#### **TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENTS ET AVIS DE CHANGEMENT — P.E. PAGEAU INC. — CONTRAT D'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE, LOT 1 — ANNÉE 2025 — APO-2025-037**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-449 du 29 juillet 2025 relative à l'attribution du lot 1 du contrat d'exécution de travaux pour la réfection de voirie et pavage pour l'année 2025, demande de soumissions n° APO-2025-037, à P.E. Pageau inc., pour une somme de 1 923 104,15 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avis de changement AC-005 impliquant un coût additionnel de 1 725,00 \$, plus taxes, pour le prolongement des drains percés existants sous le nouveau trottoir sur la rue du Trèfle afin d'éviter des modifications majeures aux bordures actuelles, cela sans impact sur l'échéancier;

CONSIDÉRANT l'avis de changement AC-009, impliquant un coût additionnel de 5 604,10 \$, plus taxes, pour la reconfiguration du profil du trottoir de la rue

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026 (SUITE)

Pierre-Couture afin de limiter l'impact des travaux et préserver les arbustes, incluant la réinstallation d'une boîte postale sur dalle de béton à la demande de Postes Canada, avec un impact de 10 jours ouvrables sur les délais contractuels;

CONSIDÉRANT l'avis de changement AC-011, impliquant un coût additionnel de 3 600,00 \$, plus taxes, pour le déplacement du puisard prévu sur la rue du Trèfle afin d'éviter un conflit avec le nouveau trottoir, conformément au prix forfaitaire prévu au bordereau, avec un impact de 4 jours ouvrables sur les délais contractuels;

CONSIDÉRANT l'avis de changement AC-014, impliquant un coût additionnel de 16 889,05 \$, plus taxes, pour l'augmentation des surfaces de réfection arrière, principalement en pavage, sur les rues Luzerne, Froment, Trèfle et de l'Orge, avec un impact de 5 jours ouvrables sur les délais contractuels;

CONSIDÉRANT l'avis de changement AC-015, impliquant un coût additionnel de 500,00 \$, plus taxes, pour l'ajustement du niveau de la dalle des boîtes postales sur la rue du Trèfle afin d'améliorer le rendu esthétique des aménagements;

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs de ces avis de changements ont été exécutés, mais que les demandes pour les délais supplémentaires sont toujours en analyse par la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics d'autoriser le paiement des factures émises par P.E. Pageau inc. pour les coûts supplémentaires précités, et de ne pas approuver à ce stade les prolongations de délais contractuels demandées dans les avis AC-009, AC-011 et AC-014, lesquelles font l'objet d'une analyse en cours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE ne pas approuver les prolongations de délais contractuels demandées dans les avis de changement AC-009 (10 jours), AC-011 (4 jours) et AC-014 (5 jours), lesquelles seront traitées en réclamation, le cas échéant;

D'autoriser le paiement des factures n<sup>os</sup> 14408 à 14411 et 14413, datées du 30 avril et 15 mai 2026, d'un montant total de 28 318,15 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à P.E. Pageau inc., pour le lot 1 du contrat d'exécution de travaux pour la réfection de voirie et pavage pour l'année 2025, demande de soumissions n<sup>o</sup> APO-2025-037;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-25-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2026-242

#### **TRAVAUX PUBLICS — ATTRIBUTION — CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE CHEMIN DE LA BUTTE (PHASE I) — APO-2026-004**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie de procédure ouverte n<sup>o</sup> APO-2026-004 relative à un contrat pour la réalisation de travaux relatifs à l'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin de la Butte (Phase I);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois soumissions et que suivant l'analyse de la conformité, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'attribuer le contrat pour la réalisation de travaux relatifs à l'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin de la Butte (Phase I), demande de soumissions n° APO-2026-004, au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme avec le prix proposé le plus bas, soit à P.E. Pageau inc., à compter de la date d'attribution, conformément à la demande de soumissions par voie de procédure ouverte n° 20137518, selon les prix de sa soumission datée du 14 mai 2026, pour un montant de 2 268 368,40 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-06 de la façon suivante :

- par la subvention provenant du Programme Véloce III, volet II du ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour un montant de 1 190 752,00 \$ et ainsi d'autoriser un virement budgétaire de 1 190 752,00 \$ du poste 55-165-00-000 vers le projet GTP-I-23-06;
- par un montant provenant du surplus non affecté de 1 190 752,00 \$ et ainsi d'autoriser un virement budgétaire de 1 190 752,00 \$ du poste 59-110-00-000 (surplus non affecté) vers le projet GTP-I-23-06.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2026-243**

**TRAVAUX PUBLICS — ATTRIBUTION — CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LE CONTRÔLE QUALITATIF — RÉFECTION DE LA RUE DE L'AVOINE ET DE LA RUE DE ROTTERDAM — APO-2026-016**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie de procédure ouverte n° APO-2026-016 relative à un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif dans le cadre de la réfection de la rue de l'Avoine et de la rue de Rotterdam;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission et que suivant l'analyse de la conformité, elle a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission a été analysée par un comité de sélection selon un système de pondération et d'évaluation et qu'elle a obtenu le pointage intérimaire suffisant pour permettre l'ouverture de l'enveloppe de prix;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'attribuer le contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif dans le cadre de la réfection de la rue de l'Avoine et de la rue de Rotterdam, demande de soumissions par procédure ouverte n° APO-2026-016, à 9435-8298 Québec inc. (Inova DT), à compter de la date d'attribution, conformément à la demande de soumissions par voie de procédure ouverte n° 20140222, selon les prix de sa soumission datée du 11 mai 2026, pour un montant de 157 881,00 \$, plus taxes;

D'autoriser un virement budgétaire de 165 756,00 \$ du poste 59-110-00-000 (surplus accumulé non affecté) vers le projet GTP-I-26-01;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-26-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2026-244**

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — DIRECTIVES DE CHANGEMENT — CONSTRUCTION DURAND INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'AGRANDISSEMENT, LE RÉAMÉNAGEMENT ET LA MISE AUX NORMES DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — APO-2023-001**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-377 du 4 juillet 2023 relative à l'adjudication du contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026 (SUITE)

normes du garage municipal et de l'hôtel de ville à Construction Durand inc., demande de soumissions n° APO-2023-001, pour une somme de 17 664 625,35 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT les directives de changement DC-52 R1 (crédit), DC-56, DC-57 et DC-58 émises dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, du Service juridique et du greffe et de la firme DG3A inc., gestionnaire de projet, d'accepter la directive de changement DC-57 relative à des travaux supplémentaires non prévus initialement, et la directive de changement DC-52 R1 relative à un crédit;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et du Service juridique et du greffe d'accepter partiellement la directive de changement DC-58, pour un montant de 32 243,33 \$, plus taxes, le temps de poursuivre l'analyse quant à l'admissibilité d'une partie des coûts demandés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et du Service juridique et du greffe de refuser la directive de changement DC-56 au montant de 34 144,26 \$, plus taxes, relative à l'issue temporaire pour le niveau 2 de la phase 1, ces travaux faisant partie des obligations contractuelles de l'entrepreneur et du montant forfaitaire de sa soumission;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accepter les directives de changement suivantes :

- DC-52 R1, soit un crédit de 98 000,00 \$, plus taxes;
- DC-57, soit un montant de 29 030,75 \$, plus taxes;
- DC-58, partiellement, soit un montant de 32 243,33 \$, plus taxes;

dans le cadre du contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville avec Construction Durand inc., demande de soumissions n° APO-2023-001 et d'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son remplaçant, à signer les directives;

DE refuser la directive de changement DC-56, d'un montant de 34 144,26 \$, plus taxes, dans le cadre du contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville avec Construction Durand inc., demande de soumissions n° APO-2023-001.

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2026-245

#### **BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — GLACE-CONCEPT-EXPERTISE INC. — CONTRAT DE SERVICES POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN D'UN ANNEAU DE GLACE SUR LE LAC SAINT-AUGUSTIN — APO-2022-031**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-387 du 30 août 2022 relative au contrat de services pour la gestion et l'entretien d'un anneau de glace sur le lac Saint-Augustin à Glace-Concept-Expertise inc., demande de soumissions n° APO-2022-031, pour une somme de 675 000,00 \$ plus taxes, pour trois ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est prévaluée des options de renouvellement pour la saison 2025-2026, suivant la résolution 2025-270, et pour la saison 2026-2027, suivant la résolution 2026-184;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026 (SUITE)

CONSIDÉRANT les services rendus pour la saison 2025-2026 et qu'une visite d'inspection des lieux a été réalisée après la saison par le Service des bâtiments, parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la quatrième facture émise par Glace-Concept-Expertise inc. datée du 1<sup>er</sup> avril 2026, relative à la libération de la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 3000369, datée du 1<sup>er</sup> avril 2026, d'un montant de 23 040,00 \$, plus taxes, à Glace-Concept-Expertise inc. pour la gestion et l'entretien d'un anneau de glace sur le lac Saint-Augustin, appel d'offres n° APO-2022-031;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

---

#### 2026-246

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2026-766 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-504 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION — CONSEILLERS**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2026-766 modifiant le Règlement n° 2016-504 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement, en précisant les mentions requises par l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (R.L.R.Q., c. T-11.001) :

- Rémunération des conseillers au Règlement : 26 419,41 \$;
- Allocation des conseillers : 13 210,00 \$;
- La rémunération sera indexée annuellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027;
- Le règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

---

#### 2026-247

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2026-767 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-504 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION — MAIRE**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2026-767 modifiant le Règlement n° 2016-504 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement, en précisant les mentions requises par l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (R.L.R.Q., c. T-11.001) :

- Rémunération du maire au Règlement : 146 850,15 \$;
- Allocation du maire : 20 769,00 \$;
- La rémunération sera indexée annuellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027;

- Le règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

---

**2026-248**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2026-768 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> REGVSAD-2015-460 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX (R.L.R.Q., C. R-9.3) QUE POUR LE MAIRE SEULEMENT**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n<sup>o</sup> 2026-768 modifiant le Règlement n<sup>o</sup> REGVSAD-2015-460 concernant l'adhésion de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (R.L.R.Q., c. R-9.3) que pour le maire seulement.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

---

**2026-249**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2026-769 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n<sup>o</sup> 2026-769 sur la gestion contractuelle.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

---

**2026-250**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2026-764 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2017-519 SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 19 mai 2026 suivant la résolution 2026-232;

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n<sup>o</sup> 2026-764 modifiant le Règlement n<sup>o</sup> 2017-519 sur les animaux domestiques* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n<sup>o</sup> 2026-764 modifiant le Règlement n<sup>o</sup> 2017-519 sur les animaux domestiques*;

D'adopter le *Règlement n<sup>o</sup> 2026-764 modifiant le Règlement n<sup>o</sup> 2017-519 sur les animaux domestiques.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 03.

---

*Signé*

---

Sylvain Juneau, maire

*Signé*

---

Marie-Josée Couture, greffière